

**moovpacks**  
**Avez-vous vu les derniers packs ?**

Nos packs, accessibles de 4 500 F à 95 000 F, sont disponibles dans nos agences et points de vente.

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

moov no limit

groupe etisalat

N°712

du 03  
JUN 2014

**Pour la Patrie**

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**Editorial** Par Koffi SOUZA

**Afrique: pouvoirs faibles et sécurité forte**

Les leaders de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest se sont réunis à Accra le 30 mai pour débattre des questions de sécurité. C'est le premier sommet que John Dramani Mahatma préside depuis sa désignation à la tête de la Cédéao. Cette réunion intervient au moment où les désordres se multiplient au Nigeria, au Mali, en Centrafrique et débordent sur les Etats voisins comme le Cameroun.

La lenteur de la réaction de la Cédéao face à ces menaces a été critiquée mais le président en exercice de l'organisation s'est montré déterminé à l'ouverture de ce sommet extraordinaire : « Nous n'allons pas permettre que les avancées enregistrées au nom de nos populations soient remises en cause par les intérêts égoïstes et destructrices de certains d'entre nous », ajoutant, « tout acte terroriste contre un Etat doit être considéré comme une attaque contre tous les Etats de la sous-région ouest-africaine ».

La Cédéao s'est montrée critique à l'égard de l'action des Nations Unies et de la Minusma estimant que : la mission des Nations unies doit clarifier son mandat vis-à-vis des groupes armés. Il n'est pas normal, ont estimé les chefs d'Etat africains, que l'autorité malienne ne puisse s'appliquer sur l'ensemble du territoire. La Minusma doit voir son mandat renforcé pour procéder efficacement au cantonnement et au désarmement des groupes.

Reste que de nombreuses délégations se sont interrogées sur l'utilité d'un tel sommet extraordinaire.

suite à la page 6

**P.3** La cour d'assises ouvre sa 1<sup>ère</sup> session de l'an 2014 à Lomé

# Un total de trente-six dossiers inscrits au rôle

*\* 1<sup>er</sup> dossier, un homicide volontaire: l'accusé soutient qu'il a agit sur ordonnance de « Dieu »*

**P.7** Protection de la santé publique

## Des faux médicaments saisis



Olivier Sronvi, Président de la Cour d'Appel de Lomé

**P.4** Réflexions sur la mise en place d'une Coalition nationale

## Un organe consultatif pour impulser la solution au problème d'emploi des jeunes

**P.3** Inquiétudes sur la viabilité financière des Centrales d'achat des médicaments

## Les partenaires et les ministères de la Santé pointés d'un doigt accusateur

**P.3** Contre les pollutions marines par hydrocarbures

## La France coordonne les réflexions à Lomé

U

PA-LUNION

.COM

www.pa-lunion.com

- Actualités Nationales

- Politique
- Economie
- Société
- Sport
- Culture...

- Informations Internationales

- Réflexions...

## Inquiétudes sur la viabilité financière des Centrales d'achat des médicaments

# Les partenaires et les ministères de la Santé pointés d'un doigt accusateur

Late Pater

En marge de l'Assemblée mondiale de la santé, les systèmes nationaux d'approvisionnement ont fait l'objet d'une réunion des ministres de la Santé des pays africains francophones et certains membres de l'Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels (ACAME) le 19 mai 2014 à Genève. Le moins qu'on puisse dire, c'est que des soucis sont confirmés. Alors que les centrales d'achats déploient beaucoup d'efforts pour améliorer leurs performances et se mettre aux normes pharmaceutiques internationales, elles continuent à voir leur outil de moins en moins utilisé. Cette perte dans la part du marché les fragilise et elles perdent les moyens de couvrir leurs coûts de fonctionnement et d'investir dans leurs infrastructures et développement. L'indépendance et la pérennité des systèmes nationaux sont ainsi affectés. Et pour cause, en termes de défis actuels, les cartographies réalisées en Afrique montrent qu'en moyenne plus de 80% des partenaires utilisent leur propre système d'approvisionnement au lieu des centrales d'achat nationales pour l'achat des produits utilisés par les programmes de santé (Vih/Sida, tuberculose, paludisme, santé maternelle et infantile, santé de la reproduction, Programme élargi de vaccination). L'approche n'est pas conforme avec les politiques pharmaceutiques nationales, qui donnent mandat aux centrales d'effectuer les achats pour le secteur public, et la Déclaration de Paris de 2005, qui demande aux partenaires d'utiliser les systèmes nationaux existants et de les renforcer. Ce comportement des partenaires a abouti à une fragmentation des achats (en moyenne 19 agences d'approvisionnement supplémentaires par pays), à la multiplication des circuits parallèles de distribution et de rapportage des données logistiques, à des coûts supplémentaires liés entre autres à la multiplicité des points de stockage et des moyens de transport nécessaires.

L'insuffisance de coordination entre les partenaires techniques et financiers (PTF) et avec le ministère de la Santé se traduit par un manque de visibilité sur les financements disponibles et les approvisionnements effectués par les partenaires, rendant de plus en plus difficile la planification des approvisionnements au niveau des centrales d'achat. Du coup, on a des ruptures de stocks et/ou des surstocks qui augmentent le risque de perte financière et de gaspillage. En plus, sans remettre en cause le concept de gratuité des produits de santé pour les patients, il n'en demeure pas moins vrai que cette politique pose un problème de financement des frais de fonctionnement des centrales



Dr Assih Mamessilé, Directrice générale de la CAMEG-Togo

d'achats et des clients qui, jusqu'à aujourd'hui, étaient couverts par les marges dégagées par le recouvrement des coûts. Cette situation affecte considérablement la viabilité financière des centrales d'achats. Et dire que ces centrales sont l'outil du ministère de la Santé pour assurer la disponibilité continue des médicaments essentiels de qualité, sûrs, efficaces et abordables aux populations en majorité pauvres. Tout affaiblissement des centrales met donc en danger l'efficacité du système de soins.

En rappel, il a fallu trois réunions en mars 1994 avec le concept de l'Initiative de Bamako, en avril 1995 et en mars 1998 pour aboutir dans la plupart des pays à la création ou au renforcement des centrales aux fins d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels, à la promotion de ces médicaments, etc. Depuis 2002, les initiatives multilatérales et bilatérales se sont multipliées, contribuant à un accroissement très conséquent des financements et des volumes de médicaments et produits de santé dans les pays, et amenant des ressources complémentaires au niveau national. Mais les investissements dans les systèmes nationaux, eux, n'ont pas suivi, et il y a eu une multiplication de systèmes parallèles d'approvisionnement. Force est de constater qu'à travers ces initiatives visant à augmenter les ressources mises à disposition des pays pour la prise en charge de pathologies spécifiques, on assiste progressivement à un mécanisme de substitution des centrales d'achats par les agences des Nations Unies et/ou des PTF. Les raisons généralement invoquées pour s'éloigner des systèmes nationaux sont la recherche de prix plus compétitifs à travers des achats ou négociations groupées, la faiblesse des systèmes d'assurance de qualité, le manque de transparence dans les procédures d'achats des centrales et leur difficulté à s'adapter

rapidement aux volumes en forte augmentation. Certaines centrales ayant aussi des créances avec l'Etat se sont vu retirer la confiance des partenaires, de peur que leurs fonds servent à combler les pertes engendrées par cette situation. Face à cette évolution, les centrales à travers l'ACAME ont lancé en décembre 2006 la Déclaration de Dakar à l'endroit des autorités nationales de tutelle et l'ensemble

des partenaires, alertant déjà sur les dérives constatées et les risques encourus pour la compétitivité et pérennité des systèmes nationaux. Huit années après, les centrales s'accordent toutes à signaler et relever toujours les mêmes contraintes, extrêmement nombreuses, qui impactent leur bon fonctionnement et ne leur permettent plus de jouer le rôle central qui leur est attribué par leurs gouvernements.

A Genève le 19 mai 2014, il a été légitimement question de se regarder et de discuter du rôle des centrales d'achat pour l'approvisionnement des produits de santé financés par les partenaires, d'obtenir l'engagement des ministres de la Santé à inciter les partenaires techniques et financiers à utiliser les centrales d'achat et à les renforcer, et d'explorer la possibilité de réactiver le cadre d'échanges entre les ministères de la Santé et les PTF sur cette question en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CEMAC et UEMOA). «Les centrales d'achats ont conscience que des choses restent à améliorer dans leur fonctionnement et sont déjà engagées dans ce sens», indique-t-on.

## Contre les pollutions marines par hydrocarbures

# La France coordonne les réflexions à Lomé

Pendant que des réflexions sont menées au plus haut niveau sur une éventuelle coordination de l'action de l'Etat en mer, c'est la mission militaire de l'ambassade de France au Togo qui organise – du 2 au 6 juin 2104 – un séminaire à Lomé sur le sujet dédié à la «lutte anti-pollution». D'après un communiqué de l'ambassade, ce séminaire s'inscrit dans le cadre du projet «Appui à la réforme du secteur de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée» ASECMAR, porté par la France, qui vise à aider quinze pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Ceeac) à relever les multiples défis maritimes : sécuritaires, économiques et environnementaux.

Ainsi des représentants de ces pays, civils et militaires, affectés dans des organismes à forte vocation Action de l'Etat en Mer, travailleront ensemble tout au long de cette semaine afin de consolider leurs connaissances dans le domaine de la lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures, d'étayer leur réflexion en matière de gestion de crise maritime et d'améliorer leur expertise du milieu marin, précise l'ambassade, qui rappelle : «L'organisation de ce séminaire international à Lomé vient par ailleurs appuyer le Togo qui, dans sa volonté d'apporter au plus vite

des réponses concrètes aux questions maritimes, vient de porter par décret la création d'un organisme national chargé de l'Action de l'Etat en Mer (ONAEM)».

L'action de l'Etat en mer, telle qu'elle est menée à ce jour au Togo, est officiellement estimée très isolée et disparate. Les actions conduites par les différentes administrations publiques sur lesquelles repose l'exercice de la souveraineté de l'Etat en mer – notamment la Marine et la Gendarmerie nationales, les douanes, la direction des pêches, le Port autonome de Lomé, etc. – manquent de cohérence et de transversalité, traduisant ainsi la difficulté de ces dernières à collaborer en vue d'un emploi coordonné des moyens humains, financiers et matériels. D'où l'idée de mettre en place un organisme national dont le rôle serait de coordonner l'action de l'Etat en mer et de définir une politique cohérente. L'organisation chargée de l'action de l'Etat en mer aura pour mission de renforcer l'action des administrations publiques et d'organiser les efforts intersectoriels dans le but de préserver au mieux les intérêts maritimes du pays. Elle prend en compte la sécurité maritime et le sauvetage en mer, la sûreté maritime et portuaire, la lutte contre les trafics illicites, notamment les stupéfiants, la lutte contre les rejets illicites en mer, et la protection du

## Journée de l'Arbre

# Les ministres et les députés ont planté à la plage

Instituée au Togo depuis 1977 par le feu Gal Gnassingbé Eyadema, la 37e Journée de l'Arbre visant à lutter contre la déforestation, la désertification, l'érosion côtière et autres calamités naturelles ou artificielles a été commémorée dimanche par les autorités togolaises.

Ce 1er juin 2014, c'est la plage de Lomé qui a été reboisée par les membres du gouvernement ainsi que les députés à l'Assemblée Nationale.

La délégation, conduite par le premier ministre, Arthème Séléagodi Ahoomey-Zunu qui avait à ses côtés,

"C'est des plants de cocotiers que nous avons plantés pour montrer la préoccupation qu'est devenue l'érosion dans nos pentes de la côte", a expliqué le ministre de l'Environnement et des ressources forestières, André Johnson.

"C'est à partir de la jeunesse que nous devons mener cette lutte contre le reboisement, et il faudrait qu'ils en aient confiance. Même si on considère que depuis 37 ans, il y avait eu quand même les acquis que nous avons enregistrés. C'est la prise de conscience justement de cette



le président de l'Assemblée Nationale, Dama Dramani, s'est prêtée à l'exercice de mise en terre des jeunes plants de cocotiers.

Notons que des centaines de cocotiers vont être mis en terre à la plage tout le long du mois de juin. Selon les autorités togolaises, cette journée est un engagement politique renouvelé de la lutte du gouvernement contre les changements climatiques à travers le reboisement intensif.

population, quand aux problèmes de désertification et en particulier la jeunesse", a-t-il souhaité.

Toujours en marge de cette Journée, la Délégation de l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) a mis en terre 5.000 plants.

Les responsables de DOSI ont saisi l'occasion pour sensibiliser chaque citoyen à s'impliquer davantage dans cette politique environnementale, en plantant un arbre.



Un pollueur marin par hydrocarbures

milieu marin. Elle prend également en compte la lutte contre l'immigration illégale et la traite par la voie maritime et la surveillance et le contrôle des pêches.

Nonobstant une façade maritime sur moins de 60 kilomètres, les zones maritimes sous juridiction togolaise sont estimées à près de 30% de la surface du territoire national terrestre. Ce qui représente de grandes dimensions. Les activités portuaires de Lomé contribuent déjà largement à la croissance économique du pays et les eaux togolaises recèlent des ressources, notamment vivrières, que l'autorité doit préserver. Or, on considère ces atouts comme autant de facteurs de vulnérabilité face aux menaces maritimes que sont la piraterie maritime, le brigandage ou encore les différents trafics et la pêche illicite. Il y a par ailleurs cette autre préoccupation qui est la dégradation de l'environnement marin.

Il est prévu que l'organisation de l'action de l'Etat en mer soit dotée

## Au terme de la campagne 2013-2014 La NSCT revoit à la baisse ses ambitions déçues

Jean Afolabi

En novembre, au lancement de la campagne de commercialisation à Kara, la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte) faisait le compte de 70 000 tonnes de coton graine produite pour la campagne 2013-2014, contre 100 000 tonnes prévues. Les pertes viennent d'être revues à la baisse, pour être situées à 77 845,460 tonnes exactement, lors d'une réunion de concertation des acteurs de la filière le 30 mai à Kara. En gros, les raisons ont été les mêmes. «La campagne 2013-2014 s'est déroulée dans des conditions pluviométriques très difficiles par rapport à la campagne précédente. La mise en place à temps des intrants et les actions de suivi-accompagnement ont contribué à améliorer la qualité des services rendus aux producteurs. Leur mobilisation autour de la culture permet d'espérer une légère amélioration des rendements au champ : 830kg/ha contre 662kg/ha la campagne passée», affirme Agbélenko Adjanor, directeur du Soutien à la production à la société cotonnière.

Avec une production 77 845,460 tonnes réalisée, la production nationale enregistre une baisse de 3% par rapport à la campagne 2012-2013 (80 600 tonnes), précise-t-il. Sont mis en cause la pluviométrie, la faiblesse de la densité de semis, la diminution du poids moyen capsulaire, le déficit dans le



Un camion de la NSCT chargé de coton

respect des itinéraires techniques (dose d'engrais, mode et date de fumure, les entretiens)...

Il a été déclaré semé 102 385 hectares, soit un taux de réalisation de 93% par rapport aux objectifs de 110 000 hectares. Les aléas climatiques ont conduit à des rejets de 3496 hectares, soit 3% des semis et il a été retenu après mesure des parcelles 93 739 hectares réalisés par 103.161 producteurs, soit en moyenne 0,91 hectare par producteur contre 1,07 hectare en 2012-2013 et 0,98 hectare en 2011-2012. Le nombre de producteurs a chuté à 103 161 contre 114 200 en 2012-2013.

Le mois de juin n'ayant pas été pluvieux, les producteurs n'ont pas réussi à optimiser la poche d'humidité dans le nord pour les semis, souligne M. Adjanor. Il en a été de même pour les producteurs en juillet pour les régions méridionales. En définitive,

résume-t-il, les mois de juin et de juillet n'ont pas été favorables aux semis dans les deux grandes zones agro-climatiques, avec pour conséquence la non-réalisation des objectifs de semis.

Au plan national, la hauteur cumulée en décembre 2013 est de 959,6 mm en 61 jours contre 1149,8 mm en 69 jours en 2012. Il se dégage donc un déficit de 190 mm d'eau. En rappel, sans certains détails des données, cette moyenne ne permet pas d'apprécier à sa valeur le phénomène pluviométrique vécu dans les directions régionales sinon ne rentrions pas dans certains détails des données. Il y a eu un mois de juin (mois des semis à la bonne date) déficitaire en pluie dans toutes les régions, un mois de juillet également déficitaire suivi d'un mois d'août sec dans la région méridionale. Et une pluviométrie excédentaire dans le mois de septembre.

## Réflexions sur la mise en place d'une Coalition nationale Un organe consultatif pour impulser la solution au problème d'emploi des jeunes

Le ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ne tarit pas d'initiatives au profit de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. On en a connu toute une floraison, les unes et les autres visant le même objectif. La dernière – qui a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 20 mai dernier – est la mise en place d'une Coalition nationale pour la formation et l'emploi des jeunes. L'organe se veut consultatif, un lieu de réflexion qui contribuera à renforcer le dialogue de haut niveau entre les acteurs impliqués dans la recherche de solutions au problème de l'emploi des jeunes, indique un communiqué officiel. «Il vise à créer une plate-forme qui permettra de positionner la jeunesse comme un gisement de compétences et comme un vecteur d'une croissance accélérée et inclusive», précise-t-on.

L'enjeu est de répondre avec une plus grande cohérence à l'impératif de l'absorption des jeunes dans la vie économique et sociale. Le niveau élevé de chômage des jeunes demeure l'un des facteurs de persistance de la pauvreté et de l'instabilité sociale, admet-on officiellement. Car, étant source de précarisation, de

vulnérabilité et même d'aventures des jeunes, le chômage constitue une menace à la cohésion sociale et à la stabilité politique. «Vu sous cet angle, il est aisé de comprendre que les enjeux liés à l'emploi des jeunes ne portent plus seulement sur la croissance économique et la productivité, mais aussi sur la paix et la sécurité nationale», a déclaré la ministre de l'Emploi des jeunes, Victoire Tomégah-Dogbé.

Nonobstant l'adoption du Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ), destiné à accélérer l'insertion et l'autonomisation des jeunes, il est constaté que parmi les milliers de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, très peu trouvent rapidement un emploi durable. Par ailleurs, souligne-t-on, vu le rétrécissement des possibilités d'emploi qu'offre le secteur moderne, le secteur informel constitue le principal pourvoyeur d'emplois – à 70% des jeunes – et se révèle comme un amortisseur du chômage des jeunes au Togo. Or, l'emploi dans ce secteur demeure précaire et contribue peu à l'accroissement de la productivité nationale.

À la Coalition nationale pour la formation et l'emploi des jeunes, il s'agit – après constat – d'impliquer à fond les acteurs du secteur privé,

demandeur de main d'œuvre, et ceux des secteurs productifs prioritaires comme l'agriculture, la pêche, l'élevage, les mines, le tourisme, etc. Ainsi que les acteurs chargés des programmes de promotion de l'emploi. «La coalition agira comme un cadre de concertation politique, de partage d'expériences, d'animation des dispositifs et d'harmonisation des stratégies», déclare la ministre Tomégah-Dogbé. En d'autres termes, explique-t-elle, «la coalition va se positionner comme une plate-forme multisectorielle et multi acteurs, un catalyseur et un amplificateur des initiatives en cours sur la problématique de l'emploi et de la formation des jeunes».

Dans son fonctionnement, la Coalition nationale reposera sur un organe stratégique central que sera le Conseil présidentiel, présidé par le chef de l'État, et un organe technique de suivi, armé au ministère chargé de l'emploi des jeunes, assisté d'un secrétariat permanent. Des groupes de travail thématiques d'échanges d'expériences seront encouragés dans deux pôles liés à l'employabilité et à l'auto-entreprenariat des jeunes. Jusqu'ici, on n'en est qu'à la réflexion.

## Conflit autour d'un appel à manifestation d'intérêt (projet PPAO-Togo) Le CRD rétablit les deux consultants préalablement retenus dans leurs droits

Dans un droit de réponse lu dans la presse la semaine passée, le ministre de l'Agriculture Colonel Ouro-Koura Agadazi écrivait : «comment peut-on comprendre que, dans le cadre du marché relatif au recrutement de consultants individuels pour la réalisation de l'étude de conception du mécanisme d'application des textes sur les pesticides, projet PPAO-Togo, on lance courant 2003 un processus qui aboutit à la notification des résultats adressée à tous les candidats et publiée ? Par cette notification, la personne responsable des marchés publics (PRPM) de l'époque attribue le marché à deux consultants, puis entame avec les intéressés les formalités devant conduire à la signature du contrat. Dix mois plus tard, grande a été notre surprise de constater que ladite personne, après avoir quitté ses fonctions pour cause d'admission à la retraite et après passation de service en bonne et due forme avec la nouvelle PRPM, fait publier un autre résultat attribuant le même marché à deux autres consultants à l'insu de l'autorité contractante».

Les détails se lisent plus clairement dans la décision du Comité de règlement des différends (CRD) rendue le 28 mai 2014, sur recours des sieurs Adjita Akrawanti Shamsidine, Juriste, et Sognigbe Blewoussan, Phytopharmacien, retenus pour la réalisation de l'étude pour la conception du mécanisme d'application des textes sur les pesticides agricoles au Togo. L'appel à manifestation d'intérêt est lancé le 16 juillet 2012 et a sélectionné les plaignants, ayant occupé le 1<sup>er</sup> rang dans leur spécialité, après réception et

évaluation des curricula vitae des candidats qui se sont manifestés et des propositions techniques et financières de ceux qui sont retenus. Bien sûr, après l'avis de non-

commission de contrôle des marchés publics. Ce que rejette le CRD : «après la publication des résultats de l'évaluation et l'expiration du délai imparti pour l'exercice des recours



Mme Ayélé Datti, Présidente du CRD

objection de la commission de contrôle des marchés publics du ministère de l'Agriculture. Mais alors que les sieurs Adjita Akrawanti Shamsidine et Sognigbe Blewoussan étaient en phase de négociation de leurs contrats, la même commission de contrôle des marchés publics a rétracté son avis de non-objection et a ordonné la reprise de l'évaluation des propositions à l'issue de laquelle le ministère a déclaré attributaires des postes les consultants Amidou Garane, Juriste, et Philippe Ruelle, Phytopharmacien.

On comprendra que tout le jeu illégal est orchestré par le sieur Litaaba-Akila Djiblola, personne responsable des marchés publics. Pour remettre en cause les premières attributions, il évoque l'annulation des résultats par la

alors que la procédure se trouve au stade de la signature du contrat, l'autorité contractante ne saurait s'octroyer le droit d'annuler les résultats et de faire reprendre l'évaluation des propositions, car aucune disposition aussi bien de la réglementation des marchés publics que de la procédure sus-référée ne lui accorde une telle faculté ; il est inconcevable que la commission de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante puisse rétracter son avis de non-objection en l'absence d'une décision de l'organe habilité ; la personne responsable des marchés publics qui n'est pas censée ignorer la réglementation ne devrait pas cautionner cette irrégularité grave en acceptant de notifier de nouveaux résultats aux attributaires déjà désignés».

## Pour des besoins d'investissements 1 179 milliards Cfa de bons et obligations émis les 5 premiers mois dans l'UMOA

Les Trésors publics des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) – exception faite de la Guinée-Bissau – en sont, à fin mai 2014, à 1 179 milliards de francs Cfa de bons et obligations émis, pour 1 224,842 milliards de francs d'offres retenues. Depuis le début, le Trésor public de la Côte d'Ivoire mène la troupe. Même sans émettre en mai, il en est à 510,000 milliards pour trois émissions de bons et autant pour les obligations. Seulement 505,354 milliards ont été retenus. Le Sénégal surclasse le Bénin avec 170,000 milliards – 170,983 milliards retenus – pour trois bons et autant d'obligations.

Il est suivi par le Trésor public du Bénin avec 150,000 milliards – 152,695 milliards retenus – pour cinq émissions de bons, à raison d'une opération par mois. Vient ensuite le Trésor public du Niger

avec 110,000 milliards – 104,300 milliards retenus – pour deux émissions de bons et une d'obligations. Dans l'ordre des ressources sollicitées sur le marché régional, il est suivi par le Trésor du Mali avec 93,000 milliards – 120,500 milliards retenus pour trois émissions de bons.

Le Togo suit juste après avec 85,000 milliards – 80,600 milliards retenus – pour trois émissions de bons, le dernier le 21 mai dernier. Enfin, le Trésor du Burkina Faso ferme avec 70,000 – 90,410 milliards – pour trois émissions de bons. Jusque-là, la Guinée-Bissau n'a pas encore opéré.

Pour les trois premiers mois de l'année, les trésors publics des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) – exception faite de la Guinée-Bissau – ont émis des bons et obligations pour un montant de 671,469 milliards de francs Cfa.

Dans l'intervalle, c'est le trésor public de la Côte d'Ivoire qui caracole en tête avec deux émissions de bons et autant d'obligations pour un montant total de 360,000 milliards de francs, d'après la Banque centrale.

Contre six pays en janvier, seulement trois pays de l'Union – sans le Togo – ont émis des bons et obligations en février 2014. En revanche, ces trois émissions se montent à 296,768 milliards de francs Cfa, contre 209,000 milliards pour les six de janvier. En tête, le Trésor public de la Côte d'Ivoire a émis des obligations, valeur 25 février 2014, pour un montant de 241,768 milliards, bien en-deçà des 250,000 milliards attendus. Elles sont d'une durée de 7 ans, au taux de 6,50%. Logiquement, l'échéance est attendue le 26 février 2021.

FOOTBALL / ELIMINATOIRES CAN 2015

## L'Ouganda ou la Guinée équatoriale, le 3<sup>e</sup> adversaire du Togo dans le groupe E

Après le Ghana et la Guinée, le 3<sup>e</sup> adversaire des Eperviers devrait être l'Ouganda ou la Guinée Equatoriale dans le groupe E des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Maroc 2015. C'est le verdict rendu par le premier tour des préliminaires qui se sont achevés dimanche.

L'Ouganda a obtenu samedi son billet pour le 2<sup>e</sup> tour des éliminatoires de la CAN 2015 pour Madagascar en l'emportant 1-0 à domicile à Kampala. Pourtant en ballottage favorable après leur victoire à l'aller (2-1), les Malgaches se sont inclinés ce samedi sur le pelouse de leurs adversaires (1-0). Un but de Geoffrey Massa dès la 12<sup>e</sup> minute de jeu aura suffi au bonheur des Ougandais, qui se qualifient au final grâce à leur but à l'extérieur inscrit à l'aller.

La Guinée Equatoriale de son côté a mis fin au parcours de la Mauritanie, balayée à Bata sur un score de 3-0. Après leur succès à l'aller (1-0), les Mourabitounes se sont lourdement inclinés chez leurs adversaires (3-0). Un revers synonyme d'élimination pour Patrice Neveu et ses hommes.

Les Eperviers du Togo se déplacent le samedi 6 septembre à Conakry pour jouer le Sily national avant de recevoir le mardi 9 septembre les Black Stars dans un grand classique de la sous région.

Le Bénin a définitivement validé son ticket pour le 2<sup>e</sup> tour des éliminatoires en venant à bout de Sao Tomé et Príncipe dimanche à Coto-

nou. Déjà vainqueurs à l'aller (0-2), les hommes de Didier Ollé Nicole se sont une nouvelle fois imposés sur le même score grâce à des buts de Frédéric Gounongbe (27<sup>e</sup>), qui fêta là sa 2<sup>e</sup> sélection, et Stéphane Sessegnon (71<sup>e</sup>). Au prochain tour, ce sera le Malawi, qui est venu à bout du Tchad, qui va se présenter face aux Ecureuils.

Le Rwanda, de son côté, n'a pas craqué au moment d'aller chercher sa qualification pour le 2<sup>e</sup> tour des éliminatoires de la CAN 2015. Après le match nul à l'aller en Libye (0-0), les Rwandais ont décroché un probant succès devant les hommes de Javier Clemente lors de la manche retour (3-0). Une victoire dont Daddy Birori, auteur d'un triplé (39<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup> et 73<sup>e</sup>), est le grand artisan. Les Rwandais affrontent au prochain tour le Congo vainqueur de la Namibie 3-0 (1-0 à l'aller).

### Les résultats du premier tour

Liberia-Lesotho : 1-0 et 0-2, Mauritanie-Guinée Equatoriale : 1-0 et 0-3, RCA-Guinée Bissau : 0-0 et 1-3, Burundi-Botswana : 0-0 et 0-1, Kenya-Comores : 1-0 et 1-1, Madagascar-Ouganda : 2-1 et 0-1, Namibie-Congo : 1-0 et 0-3, Libye-



Rwanda : 0-0 et 0-3, Swaziland-Sierra Leone : 1-1 et 0-1, Sao Tome-Bénin : 0-2 et 2-0, Malawi-Tchad : 2-0 et 3-1, Tanzanie-Zim-

babwe : 1-0 et 2-2, Mozambique-Sud Soudan : 5-0 et 0-0 et les Seychelles qualifiés après la suspension de la Gambie.

## Pelé : "Difficile d'énumérer les cracks"

Pelé, légende vivante du foot et triple champion du monde brésilien (1958, 1962, 1970), a estimé que le Mondial-2014 manquait de grands joueurs, puisqu'il était "difficile" de les "énumérer", dans un entretien au journal *Folha de Sao Paulo* publié dimanche.

Après avoir parlé des deux superstars Lionel Messi et Cristiano Ronaldo, le "Roi" a dit : "Il y a quelques années, on aurait énuméré Falcao, Zico, Pelé, Didi, Vava, Rivellino. Voyez combien de noms

j'ai prononcé en quelques secondes. Aujourd'hui, il est difficile d'énumérer les cracks".

Le football "s'est nivelé par le bas", a estimé Pelé, avant d'expliquer : "Concernant le Brésil, peut-être qu'il manque les conditions aux clubs brésiliens pour conserver les joueurs. D'ailleurs, les quatre plus jeunes joueurs de la Selecao évoluent à l'étranger. En 1970, on avait Pelé, N.10 de Santos, Rivellino, N.10 de Corinthians, Tostao, N.10 de Cruzeiro, et Gerson, je ne sais plus s'il était à Botafogo (en fait au

Sao Paulo FC). On avait quatre cracks pour le même poste et tous jouaient au Brésil. Cherchez-en un ici aujourd'hui".

En pointant le manque de cracks au Brésil, Pelé rejoint le diagnostic établi par Jairzinho, son coéquipier dans la conquête de la Coupe du monde en 1970, qui avait confié à l'AFP en mars : "On manque de cracks dans le foot brésilien. En 1970, on avait pratiquement onze cracks sur le terrain, on était la seule équipe au monde à avoir cinq N.10 qui jouaient ensemble. Ça n'arri-

vera plus jamais nulle part. Le football a beaucoup changé, on jouait plus offensif auparavant".

A propos de Neymar, Pelé a dit : "Je pense qu'il est injuste de mettre toute les responsabilités sur Neymar. Ce sera sa première Coupe du monde (...) C'est notre enfant, il faut bien s'en occuper, non ?" Le N.10 actuel de la Selecao, au FC Barcelone depuis l'été dernier, a démarré sa carrière à Santos, où son prestigieux prédécesseur a fait l'essentiel de sa carrière.

## Le Mondial 2022, le vote acheté via les membres de la FIFA ?

Nouvelle polémique autour de l'organisation de la Coupe du monde 2022 décernée au Qatar. Après les interrogations autour du climat et la reconnaissance par Sepp Blatter de l'erreur du choix du Qatar, le *Sunday Times* lance un pavé dans la mare avec son édition dimanche. L'hebdomadaire anglais accuse en effet le pays d'avoir corrompu certains dirigeants de la Fifa et de la Caf pour s'assurer que la compétition ait bien lieu en terres qataries. Ce que dément le président Issa Hayatou dans un communiqué de presse.

Le journal britannique révèle l'existence de transactions illicites entre le pays organisateur et certains

membres de la Fifa. Au cœur du scandale, Mohamed Bin Hammam, banni de la confédération asiatique de football en 2011 par la Fédération internationale de football pour avoir tenté d'acheter des voix au moment de sa candidature face à Sepp Blatter au poste de président de la Fifa lors des dernières élections.

L'organisation du Mondial aurait coûté cher à l'émirat, puisque le Qatar aurait réglé à hauteur de 3,6 millions d'euros. Une somme qui aurait notamment profité à Reynald Temari, ex-représentant de l'Océanie, à hauteur de 300 000 euros, et Jack Warner, ancien vice-président de la Fifa, qui aurait récolté pas moins d'1,2 million d'euros.

La Confédération africaine de



football n'y aurait pas échappé, puisque des pots-de-vin à hauteur de 200 000 dollars par tête auraient été versés sur des comptes gérés par des présidents de 30 associations de la CAF. Corruption à mettre en lien avec l'exclusion du comité exécutif de la CAF du Nigérian Amos

Adamu, suspendu avant le vote pour l'attribution du Mondial 2022, car reconnu coupable d'avoir perçu des sommes occultes.

Selon un communiqué publié par la CAF dimanche, le président Issa n'a aucune connaissance de ces paiements.

FOOTBALL/ D1 TOGO

## Anges reprend le fauteuil à Semassi

Anges FC de Notsè a repris à Semassi de Sokodé le fauteuil du leader du championnat national de première division à l'issue de la 8<sup>e</sup> journée qui s'est achevée lundi avec le match Agaza v Dyto (0-0).

Les Anges ont profité de la mauvaise opération réalisée samedi à Sokodé par Semassi, battu 0-1 par Asko pour reprendre le fauteuil du leader en dominant l'AS Douanes à Lomé 1-2. Les hommes James Assasse comptent désormais 16 points contre 15 pour Semassi et Foadan. Les Lions des bords de l'Oti s'étant une fois encore imposés à domicile devant Maranatha de Fiokpo 2-0.

Derrière le peloton de tête, on note la bonne opération d'Asko de Kara (14 points) et de l'AS Togo Port avec le même nombre de points. Les Portuaires sont allés enfoncer un peu plus Gomido de Kpalimé 0-1.

Résultats de la 8<sup>e</sup> journée : Semassi vs Asko 0-1; Agaza vs Dyto 0-0; Foadan vs Maranatha 2-0; Gomido vs AS Togo Port 0-1; AS Douanes vs Anges 1-2, Unisport vs Gbikinti 2-1.

SENEGAL

## Le stade L. S. Senghor sera livré à la mi-août

Ibrahima Diouck, le secrétaire général du ministère des Sports et de la Vie associative, a assuré, vendredi, que le stade Léopold Sédar Senghor en réhabilitation, sera prêt pour accueillir le match Sénégal-Egypte comptant pour la première journée des éliminatoires de la CAN 2015.

"Nous avons eu des assurances de l'entrepreneur qui a promis la réception des travaux à la mi-août", a indiqué M. Diouck, en conférence de presse.

Selon lui, "il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce niveau pour le démarrage des éliminatoires de la CAN dans cette enceinte sportive".

Sur l'arrivée d'une mission d'inspection de la Confédération africaine de football (CAF) avant la livraison officielle de l'infrastructure sportive, le directeur de la haute compétition (DHC), Souleymane Boune Daouda Diop, a indiqué que tout est prévu pour que le stade soit ouvert.

"Le ministre des Sports (Mbagnick Ndiaye) a reçu un émissaire de la CAF (Amadou Diakité) mercredi pour que cette instance puisse envoyer une commission d'inspection en juillet", a ajouté le DHC pour couper court aux nombreuses interrogations.

Jeudi, des ouvriers s'affairaient sur l'aire de jeu complètement décapée tandis que d'autres étaient encore sur les gradins de la tribune couverte.

Fermé après les incidents ayant émaillé la rencontre Sénégal-Côte d'Ivoire comptant pour les éliminatoires de la CAN 2013, le stade LSS est en phase de réhabilitation.

moovradio  
L'info du monde, désormais en temps réel!  
Composez 9150 sur votre mobile et accédez à toutes vos émissions favorites de la radio RFI sans aucune contrainte. (hors 25 Francs)

Emissions	Indicatif
RFI Afrique en direct	Taper 1
Dernier journal en Haoussa	Taper 2
Dernier journal Afrique en Français	Taper 3
Dernier Journal Sport Afrique	Taper 4
Dernier Journal Sport Monde	Taper 5
La Chronique de Mamane	Taper 6
La Chronique Afrique Economie	Taper 7
L'avis Afrique matin	Taper 8

www.moov.rf  
Service clients : 777 (gratuit) ou 999 777 (payant)

## REPERES

## Le prélat toujours impartial

Réagissant vendredi sur des allégations des membres du CST selon lesquelles, les discussions en cours entre partis représentés au Parlement, seraient "un monologue", Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan, le facilitateur a levé l'équivoque. "Les délégués du parti au pouvoir, l'Union pour la République, n'ont jamais dit que leur parti sera "sourd" et "muet" par rapport aux questions de fond inscrites au dialogue en cours comme l'ont fait savoir au cours de leur dernière conférence de presse à Lomé, les responsables du Collectif Sauvons le Togo (CST)", affirme ce dernier. Aux dires du CST, les délégués du parti UNIR au dialogue sont restés "sourds" et "muets" sur tous les douze (12) points inscrits à l'ordre du jour du dialogue. Il n'y a pas de dialogue à Togotélécom, il n'y aurait qu'un monologue. "Cette fameuse question de parti qui ne parle pas, je pense que l'occasion est venue de clarifier enfin ce qui s'est passé parce qu'on a lu beaucoup de choses sur les médias. Et l'explication devait être donnée pour couper court à toutes les supputations", souligne le prélat. Voici l'explication donnée par Mgr Barrigah : "En réalité, il s'agissait d'une discussion qui a surgi au cours des travaux concernant les recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR). Me Doe Bruce, se référant aux travaux de la CVJR, avait interpellé directement le parti UNIR qui a répondu que les travaux de la CVJR étaient destinés à tous les citoyens et il ne voyait pas pourquoi le parti se sentirait interpellé. La même question étant revenue du côté de la formation ADDI, la personne interpellée a dit qu'elle pense avoir déjà suffisamment expliqué que les recommandations de la CVJR sont pour tous les citoyens. Et pour ne plus être interpellé sur la même question, le délégué d'UNIR a dit : "si vous m'interpellez encore sur cette question, je serai sourd-muet". Une mise au point du facilitateur du dialogue inter togolais qui met à nu les "ragots" du CST et mettant ainsi fin aux supputations dans la presse. Le rapport final du dialogue est attendu dans le courant de cette semaine.

## Qu'est-ce que la prospective ?

Les étudiants de l'Université de Lomé ont été informés sur le thème "Enjeux et défis de l'évaluation des politiques publiques et de la prospective" le vendredi 30 mai 2014 à l'Auditorium de l'université de Lomé.

Le Groupe de recherche des étudiants en économie (Gree) a initié cette séance d'information à l'endroit des étudiants pour leur permettre de mieux cerner l'évaluation et la prospective. La conférence du ministre Kako Nubukpo a tourné autour de la prospective. Pour le ministre Kako Nubukpo, "La prospective est un outil qui permet de mesurer les futurs possibles. C'est dans le futur que nous passerons le reste de notre vie". C'est ce qui motive, selon le professeur, une telle initiative de la part du gouvernement, avant d'ajouter que : "Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où aller". En ce qui concerne la mise en œuvre de la vision Togo 2030, il a précisé qu'elle sera lancée dans un an. "Cette vision sera lancée dans un an. La phase diagnostique se situe entre mai et septembre, la construction des scénarios octobre et décembre, la définition des stratégies entre janvier et mars 2015 et le lancement entre avril et mai 2015". C'est dans cette même dynamique que le ministère chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques a organisé du 25 au 28 Mars 2014, un séminaire dénommé "Semaine de l'évaluation au Togo" et un autre pour la présentation de la Vision Togo 2030 "séminaire de lancement du processus d'élaboration de la vision Togo 2030" du 15 au 16 Avril 2014 à Lomé.

## Editorial

## Afrique: pouvoirs faibles et sécurité forte

suite à la page 1

En effet, la sécurité d'un pays ne peut pas reposer exclusivement sur l'aide extérieure.

Les Etats africains doivent avoir une gouvernance participative pour ne pas que des régions ou des ethnies soient tentées par la dissidence.

Ils doivent également disposer

de forces de sécurité suffisantes et bien formées. Jusqu'ici le curseur international leur a demandé d'insister sur la liberté plutôt que sur la sécurité mais, sans une juste sécurité, il n'est pas de liberté réelle.

Il faudra s'en souvenir.

On ne peut pas à la fois vouloir des pouvoirs faibles et une sécurité forte.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuii - Nkafo

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

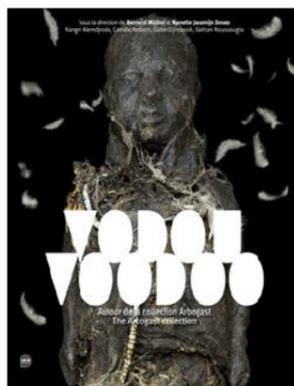
Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLA G.

## Religion

## Quand l'on parle du vaudou



découvrir le processus qui donne lieu à la fabrication de ces objets, les rituels qui les entourent et les diverses personnes participant à leur création. Il permettra également de comprendre de quelle manière le vaudou, né dans une région qui englobe principalement le Bénin et le Togo, s'est codifié tel que nous le connaissons aujourd'hui, son histoire, qui, à travers la traite des esclaves dès le XVIIIe siècle, a donné lieu à des métissages au Brésil, en Haïti ou à Cuba. Outre les objets de la collection, certains lieux, pharmacopées, portraits en textes et en images, de prêtres ou



de devins (en situation), de vendeurs de gri-gri, des récits mythologiques, des photos contextuelles de cérémonies (dont certaines très secrètes et rarement reproduites) viendront enrichir le propos. L'ouvrage se veut vivant, accessible, pour mieux faire connaître le vaudou aux collectionneurs comme aux amateurs et aux néophytes. Les auteurs (africains et occidentaux), historiens, critiques littéraires, anthropologues, apporteront leurs connaissances et leur point de vue sur le sujet.

Bernard Müller est

anthropologue et africaniste. Il dirige un séminaire à l'École des hautes études en sciences sociales et conçoit des projets culturels et académiques en France, en Afrique et au Brésil. Il dirige la programmation scientifique et culturelle du musée Vodou.

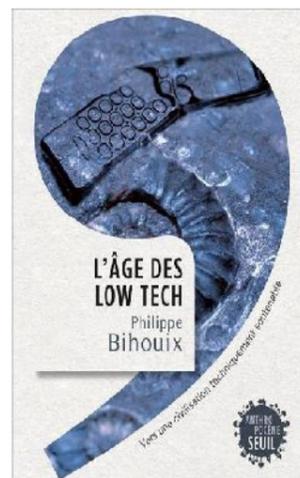
**Vodou, voodoo, Autour de la collection Arbogast**  
24 x 28 cm, 272 pages, plus de 200 reproductions en quadrichromie, couverture reliée, avec marquage.  
Bilingue : Français / English  
Prix : 30.000 CFA

## Livre recommandé à nos lecteurs

## L'Âge des low tech, de Philippe Bihouix

Face aux signaux alarmants de la crise globale ? croissance en bème, tensions sur l'énergie et les matières premières, effondrement de la biodiversité, dégradation et destruction des sols, changement climatique et pollution généralisée ? on cherche à nous rassurer. Les technologies « vertes » seraient sur le point de sauver la planète et la croissance grâce à une quatrième révolution industrielle, celle des énergies renouvelables, des réseaux intelligents, de l'économie circulaire, des nano-bio-technologies et des imprimantes 3D.

Plus consommatrices de ressources rares, plus difficiles à recycler, trop complexes, ces nouvelles technologies tant vantées nous conduisent pourtant dans l'impasse. Ce livre démonte un à un les mirages des innovations high tech, et propose de prendre le contre-pied de la course en avant technologique en se tournant vers les low tech, les « basses technologies ». Il ne s'agit pas de revenir à la bougie, mais de conserver un niveau de confort et de civilisation agréables tout en évitant les chocs des pénuries à



venir. S'il met à bas nos dernières illusions, c'est pour mieux explorer les voies possibles vers un système économique et industriel soutenable dans une planète finie.

Philippe Bihouix est ingénieur. Spécialiste de la finitude des ressources minières et de son étroite interaction avec la question énergétique, il est coauteur de l'ouvrage Quel futur pour les métaux ?, 2010.

Philippe Bihouix, L'Âge des low tech, Vers une civilisation techniquement soutenable, avril 2014, 336 pages, 19.50 € TTC,

## Prix

## Le 40e prix du Livre Inter pour Céline Minard

Il paraît qu'il a fallu cinq heures de débat aux vingt-quatre auditeurs de France Inter qui, cette année sous la présidence d'Alain Mabanckou, composait le jury de son prix littéraire. Il faut dire qu'ils avaient surtout

l'embaras du choix la sélection, pour cette 40e édition du prix du Livre Inter, comptait une majorité d'excellents titres. Mais comme on ne peut pas récompenser tout le monde, ils ont fini par se mettre d'accord sur "Faillir être

flingué", l'impeccable western de Céline Minard paru à la fin de l'été 2013 chez Rivages.

L'une des jurées lui a trouvé à la fois "de l'adrénaline et de la testostérone". C'est assez bien vu.

Non seulement "Faillir être flingué" avait bien mérité de remporter le prix du Style à la fin de l'automne passé, mais il avait alors aussi gagné le très velu prix Virilo.

## Soirée de conte

## "Nyagbé H agbé"

Un spectacle de contes d'ici et d'ailleurs avec Alexandre MONDE AVOME.

"Le silence est chose précieuse, on ne doit le rompre que par quelque chose de bien meilleur. Je peux aujourd'hui le rompre puisque je crois avoir trouvé matière à le faire : ma vérité à moi, celle que j'ai découverte après tant d'années de

recherche. Depuis que j'ai découvert cette vérité, je ne cesse de me la dire et de me la répéter à travers mes soupirs. Mais pour un public, il faut trouver plus fort, plus audible qu'un soupir : le conte !"

Vendredi 06 juin 2014, 19h00

Durée : 55 minutes.

Entrée libre et gratuite

## Théâtre/Cinéma

## "Des Colons et des Nègres", un théâtre filmé de Patrice Faye

La soirée débutera avec une discussion d'une trentaine de minutes sur le théâtre, ses bienfaits et l'expérience personnelle de Patrice Faye, metteur en scène, acteur et fondateur de la troupe théâtrale du rire "Pili Pili" en 1979.

L'échange avec le public portera également sur l'importance du théâtre dans notre société, les principales qualités qu'un acteur de

théâtre doit posséder pour se lancer dans l'aventure, la magie de la scène ou de la télévision, l'impact sur le public et sur la société en générale.

Viendra ensuite la diffusion de la pièce "Des colons et des nègres" de Patrice Faye : Une comédie en 3 actes d'environ 1h20 minutes traitant du racisme, de l'ethnisme et de l'intolérance.

Mercredi 11 juin 2014, 19h00

La cour d'assises ouvre sa 1<sup>ère</sup> session de l'an 2014 à Lomé

## Un total de trente-six dossiers inscrits au rôle

**\* 1<sup>er</sup> dossier, un homicide volontaire: l'accusé soutient qu'il a agit sur ordonnance de «Dieu»**

### Etonam Sossou

La première session des assises de la cour d'appel de Lomé de l'année 2014, a été ouverte le 02 juin. A cette session sont inscrits 36 dossiers dont 19 infractions contre les personnes; 11 contre les mœurs, 03 contre les stupéfiants; 02 combinant les infractions contre les personnes, contre les biens et contre la paix publique et 01 infraction contre les biens. Initialement prévue pour durer deux semaines, le nombre de dossiers en état de recevoir jugement, à cette

session, a contraint les autorités judiciaires, dans un souci de réduire le taux des détentions préventives, à l'étendre sur quatre semaines, c'est-à-dire jusqu'au 27 juin. «Les magistrats ont fait un pari depuis la dernière rentrée judiciaire, celui de se montrer plus diligents afin que les dispositions des articles 9-3 et 14-c du pacte international relatif aux droits civils et politiques se rapportant aux droits des personnes détenues à être jugées dans un délai raisonnable reçoivent leur pleine application», s'est réjoui Kodjo Gnambi-Garba, Procureur

Général. Avant de rappeler aux jurés qu'ils doivent examiner les dossiers de façon minutieuse et professionnelle quitte à ce que les critiques d'avoir fait passer du temps en prison à des concitoyens qui n'avaient rien à y faire. «En voulant couvrir leur détention par des condamnations alors que nous savons qu'ils devraient être déclarés non coupables, nous les aurons condamnés deux fois et notre conscience nous demandera à coup sûr des comptes», a précisé le Procureur Général.

Malgré ce sacrifice, le parquet

général a dénombré à ce jour encore 22 dossiers clôturés donnant déjà une idée de ce que sera la deuxième session.

La cour d'assise est une juridiction répressive compétente chargée de juger les crimes. Elle comprend la cour proprement dite et le jury et présidée par le président de la cour d'appel ou par un conseiller.

### 30 ans de réclusion pour homicide volontaire

Le premier dossier examiné par les assises concerne un homicide volontaire. Les faits remontent au 14 septembre 2003 à Gapé-Zogbéjé dans la préfecture de Zio, jour où le sieur Adonou Komlan Jules (l'accusé) a abattu froidement à l'aide d'un coupe-coupe son beau-frère Kpata Kodjo.

Au cours de son passage à la barre, l'accusé soutient qu'il a agit sur ordonnance de «Dieu» qui lui aurait demandé au vu des mauvais traitements que lui infligeait la victime, de le tuer. Ce qu'il a afin décidé enfin à se faire un dimanche matin



Olivier Sronvi, Président de la Cour d'Appel de Lomé

pendant qu'il se retrouvait seul au champ avec la victime, dont le corps sera découvert tard dans la nuit après des recherches menées par les membres de sa famille. L'accusé après son crime rentra à la maison qui n'est autre que le domicile de la victime (qui est en même temps son père adoptif) pour se changer de vêtements et venir à Lomé. C'est à

Lomé qu'il avoua plus tard à un de ses proches qu'il est l'auteur du meurtre du mari de sa grande sœur.

La cour après avoir entendu les deux témoins et la plaidoirie de la défense a requis une peine de 30 ans de réclusion criminelle contre l'accusé, le sieur Adonou Komlan Jules. La défense à 08 jours pour se pourvoir en cassation.

## Protection de la santé publique

### Des faux médicaments saisis

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile a organisé en collaboration avec les techniciens de la santé et des experts de l'interpol, une conférence de presse le 31 mai 2014 à Lomé. L'objectif de cette rencontre était de présenter aux médias la récente saisie de faux médicaments sur toute l'étendue du 27 au 29 mai dernier.

Composés essentiellement des anti-analgésiques, anti-inflammatoires, anti-paludiques, des multi-vitamines, anti-anémiques, antibiotiques, anti-parasitaires ainsi que des



Le Col D. Yark (au micro)

une valeur de 200000 dollars US. Selon le ministre de la sécurité et

été interpellées et seront traduites devant les juridictions compétentes. Avant de remercier au nom du gouvernement les partenaires de santé, notamment l'OMS et le Fonds Mondial ainsi que l'ordre des pharmaciens et le CAMEG pour leurs actions en faveur de la santé de la population.

Les techniciens de la santé ont tour à tour relevé les effets néfastes des faux médicaments sur l'organisme humain.

La même opération s'est déroulée à la même période au Bénin, Ghana, Nigéria, Burkina Faso, le Niger, Sénégal, Guinée Conakry et le Mali.



Les faux médicaments saisis

aphrodisiaques, ces médicaments saisis avoisinent 10 tonnes pour

de la protection civile, Yark Damehane, six personnes ont

## Environnement

### Que de caniveaux poubelles à Lomé

L'existence continue des moustiques à Lomé n'est pas mystérieuse. Ces insectes dangereux sont attirés par l'insalubrité qui prédomine dans notre capitale. Les fossés creusés pour l'écoulement des eaux usées sont devenus des poubelles dans certains quartiers.

A Lomé, les ordures ont envahi la plupart des caniveaux. Ceci rend l'écoulement des eaux impossible et engendre aussi la puanteur et les moustiques. Pourtant, les campagnes de sensibilisation ont toujours existées. Malheureusement beaucoup de nos compatriotes ne prennent pas en compte les émissions sensibilisatrices des

médias, faute de civisme.

Très souvent, en pleine circulation, on fait le pire. Etant par exemple dans un taxi, et même à moto, on peut jeter n'importe quoi sur le côté de la route qui descend finalement dans les fossés. Ceux qui vivent ou travaillent au bord de ces fossés, en font tout de même. Ce fait déprave notre environnement. Nos rues sont aussi mal gérées. Certains caniveaux servent même de dépôt d'ordures dans certains quartiers tel que Hanoukopé. Ainsi à Lomé, on paraît confondre «fossés et poubelles, ordures et eaux sales».

La résurgence de certaines

maladies (mortelles) telles que le cholera, la fièvre jaune, la fièvre typhoïde en dit long sur la saleté de la ville Lomé. Les spécialistes ne les appellent-elles pas d'ailleurs les maladies de la saleté ? Et dire que les autorités, chaque année, dépensent des sommes colossales pour venir à bout de ces maladies alors qu'il suffirait aux populations mêmes d'entretenir leur cadre de vie pour les éviter et ce avec beaucoup, beaucoup moins de moyens. Les économies ainsi faites pourraient servir à réaliser d'autres projets. Cela paraît simple et pourtant...

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°283 DE LOTO KADOO DU 23 MAI 2014

Chers amis parieurs, nous nous retrouvons ce 30 Mai 2014 pour le tirage du LOTO KADOO qui porte le N°284.

Lors du tirage précédent, c'est à DAPAONG, ANIE, BADOU, KPALIME et LOME que des gagnants de gros lots ont été répertoriés.

Les points de vente 2459, 2125 et 4018 basés respectivement à ANIE, BADOU et KPALIME ont recensé chacun un lot de 500.000F CFA.

A DAPAONG, c'est un gros lot de 1.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur 1116.

Dans la capitale, il a été enregistré un lot de 530.000F CFA, trois lots de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA sur les points de vente 5618, 6424, 7125, 30230 et 70131.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO KADOO

Résultats du tirage N°284 de Loto Kadoo du Vendredi 30 Mai 2014

Numéro de base

22

89

50

78

49

## LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 694 de Lotto Diamant du lundi 02 Juin 2014

Numéro de base

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*